

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie
Unité pastorale des Fréchets - « Reconquête pastorale »**

Le « **jeudi 5 septembre 2024 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présentes : Christian ANSELME, Valentin FILLON, Michel BASTARD, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Pascal MATHIEU, Simon GLESSER, Régina BIBOLLET, Serge FARINELLI, Richard CLAVEL, Jean-Pierre BETEND, Jean-Marc NICOLLIN, Jean Yves ABBE DECAROUX

Ulysse ANTHOINE-MILHOMME a donné procuration à Régina BIBOLLET

Quorum atteint.

Assistaient également :

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière

Jean-Claude GOLLINET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie

Monsieur le Président présente le projet de travaux relatif à l'**unité pastorale des Fréchets**. Le projet consistera à redéfinir les lisières de l'alpage via des travaux d'abattage, débardage et broyage des bois secs.

Il est exposé à l'Assemblée Générale que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

1 625,00 € pour un montant estimé de 19 600,00 € TTC de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux de reconquête pastorale sur l'alpage des Fréchets
- Approuve le montant de la contribution proposée à 1 625 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P.

Christian ANSELME

